



Association de Recherche et
de Pratique sur le Livre pour Enfants

BON DE COMMANDE « SÉLECTIONS COMMENTÉES » ARPLE

À remplir et à adresser avec votre règlement à ARPLE
8, rue de Lille – 92000 Nanterre

Nom de la structure, le cas échéant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

Téléphone :

Courriel :

Statut ou poste actuel :

Activité ou secteur professionnel actuel ou antérieur (à titre informatif pour nos statistiques) :

.....

GUIDES PAR ÂGE

N° 52 : *Mini-Guide (0-3 ans)*, nouvelle édition (novembre 2019) 13 € x =

N° 50 : *À chacun ses livres / les années élémentaires (6-11 ans)* 15 € x =

N° 46 : *Des livres à leur mesure (3-6 ans)* 15 € x =

N° 42 : *Des Titres et des Trucs*, livres "accroches" et "amorces" 15 € x =

NOUVEAUTÉS PAR ANNÉE

N° 53 : *Nouveautés 2019* (novembre 2019) 15 € x =

N° 51 : *Nouveautés 2018* 13 € x =

N° 49 : *Nouveautés 2017* 13 € x =

N° 48 : *Nouveautés 2016* 13 € x =

N° 47 : *Nouveautés 2015* 13 € x =

+ participation aux frais d'envoi

.../...

Participation aux frais d'envoi

- 4 € pour 1 exemplaire
- 6 € pour 2 exemplaires
- 7 € pour 3 exemplaires
- 8 € pour 4 exemplaires (colis)
- 9 € pour 5 à 10 exemplaires (colis)

NB : document non contractuel ; tarifs en vigueur en 2019, susceptibles d'évoluer en fonction des tarifs postaux.

Règlement

- par chèque libellé à l'ordre de l'ARPLE
- par mandat administratif

Souhaite

- une facture en exemplaire(s)
- recevoir par courriel les informations concernant l'ARPLE

Signature
(et cachet de la structure le cas échéant)

Des questions ? besoin de précisions ? Prenez contact avec nous !
Une seule adresse : contact@arple.net ; un seul numéro : 06 69 00 30 52.

Formations et animations à la demande

Les formations sur mesure et sur site ainsi que les animations ARPLE (lectures, contes, soirées) peuvent s'organiser à la demande. Pour informations ou devis, prendre contact au 06 69 00 30 52.



L'Arple est référencée Datadock en conformité avec le décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité de la formation professionnelle continue et permettant la prise en charge financière d'action de formation. Les financeurs de la formation professionnelle continue peuvent inscrire les formations de l'ARPLE dans leur catalogue de référence, mis à la disposition des salariés.